

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 29 janvier 2014

Présidente	:	Mme Irina GOTE
Secrétaire	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	Mme Patricia VOUILLOZ
		M. Pablo MENZI
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON
Huissier suppléant	:	M. Patrick TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 29 janvier 2014 à 20 h 00, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013

2 Communications du Bureau :

3 Correspondance

4 Communication de la Municipalité

5 Motions, postulats et interpellations déposés.

6 Rapports des commissions :

- 6.1 sur le préavis No 32/2013 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'748'000.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (rapp : M. Jean-Marc Forclaz) ;
- 6.2 sur le préavis No 33/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'500'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour couvrir les frais liés à la sécurisation de la falaise située à l'amont de la rue du Temple à Montreux, ainsi que localement sur deux sites, l'un en bordure du Vieux Chemin au lieu-dit « En Toveyre » et l'autre en bordure du sentier du Mont-Fleuri au lieu-dit « En Tovaux » (rapp :M. Olivier Raduljica) ;

- 6.3 sur le préavis No 34/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 93'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux d'urgence effectués suite aux dégâts naturels dans le secteur du Merdasson et du chemin de Baret. (rapp : M. Jean-Baptiste Piemontesi) ;
- 6.4 sur le rapport-préavis No 35/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 2'400'000.- au maximum pour la rénovation de l'aula du collège de Montreux-Est et la création d'un ascenseur et réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet « Pour des locaux adaptés, équipés d'outils modernes et performants favorisant un travail efficace du Conseil communal et offrant au public de bonnes conditions du suivi des séances » (rapp :M. Florian Chiaradia) ;
- 6.5 sur la prise en considération ou non de la pétition de Mme Grangier et consorts relative à la rue du Pont à Montreux (rapp : M. Alexandre Staeger) (Ce document sera transmis ultérieurement par courrier électronique) ;
- 6.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. L. Demartini « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » (rapp : M. Patrick Aubort).

7 Préavis de la Municipalité:

- 7.1 No 02/2014 relatif à la signature d'un contrat de prestations général avec la Fondation Apollo, portant sur le logement de transition et le logement communautaire (date de la commission : le mardi 11 février 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey à Montreux) ;
- 7.2 No 03/2014 relatif à la participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz (date de la commission : le mardi 4 février 2014 à 19 h. 00 au 2m2c).

8 Rapports de la Municipalité

- 8.1 No 01/2014 relatif à la situation et à la politique du logement à Montreux et réponses à la motion transformée en postulat de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux », pris en considération le 8 décembre 2010, aux postulats de M. Olivier Mark « Définissons un véritable « Objectif logement » communal, pour que les Montreusiens puissent rester à Montreux, à long terme aussi », pris en considération le 2 février 2011 et de M. Christian Bécherraz « demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides aux logements à disposition des Montreusiennes et des Montreusiens afin d'éviter les « trous » dans le filet social », pris en considération le 23 mai 2012 (date de la commission : le mardi 11 février 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;
- 8.2 No 04/2014 relatif à la réponse à la motion transformée en postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 19 juin 2010 « Pour rétablir la sécurité à Montreux » (date de la commission : le mercredi 5 février 2014 à 19 h. 00 à la Villa

Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

- 8.3 No 05/2014 relatif à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger : « “Puer, puerum, pueri, puero” ou la déclinaison du concept “Puero” mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d’intérêt dans nos contrées de la Riviera ? »(date de la commission : le mardi 4 février 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

9. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

10. Autres objets s’il y a lieu

0 PRÉAMBULE

Mme la Présidente Irina Gote a le plaisir et l’honneur de saluer l’assemblée. Elle salue aussi la Municipalité qui assiste à notre séance, et excuse Mme la Municipale Jacqueline Pellet qui ne pourra pas y assister.

L’assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l’ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

Présence: 78 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l’assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Madeleine Müller, Amiira Neff, MM. Jean-Richard Bays, Bassam Degerab, Jean-Marc Forclaz, Rolf Gosewinkel, Michel Granato, Kevin Grau, Marcel Jost, Jean-Bernard Kammer, Yann Krebs, Daniel Manzini, Aurelio Mastropaolo, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Raphaël Tanner, Rudolf Thomann, Enzo Verme.

N’ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Francis Gonzalez, Gilles Marco, Cyril Pabst.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2013

La discussion est ouverte. La parole n’est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l’unanimité.

Mme la Présidente remercie votre secrétaire qui a dû fournir un travail très important et invite l’assemblée à l’applaudir.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU :

Tout d’abord Mme la Présidente souhaite porter à la connaissance du Conseil l’avis de droit du Canton en ce qui concerne la discussion sur la révocation de deux commissaires de la commission ad-hoc PGA. Elle donne lecture de ce courrier ainsi que du courrier reçu du PLR.

Ces deux courriers seront mis en annexe au procès-verbal.

En sa qualité de Présidente, Mme Irina Gote a participé, accompagnée de Mme Charlotte Chevallier, Secrétaire de notre Conseil, à une rencontre des Présidents et des Secrétaires des Conseils communaux de grandes Communes de notre Canton, à l'invitation de la Présidente du Conseil communal de Lausanne. Le thème de cette rencontre a été les différentes difficultés rencontrées avec l'élaboration de nouveaux règlements des Conseils, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur les Communes. Nous nous sommes rendus compte que chacune et chacun avons empoigné ce dossier de manière différente, mais que nous avons rencontré les mêmes difficultés, notamment sur l'article 40j de la Loi sur les Communes.

Il a été décidé, lors de cette rencontre, que les Secrétaires des différents Conseils communaux allaient se rencontrer à l'avenir de manière plus régulière, à savoir deux fois par année et qu'ils seront accompagnés une fois par an par les Présidents. Une association des Secrétaires des Conseils communaux sera également créée, association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse.

La dernière communication de Mme la Présidente concerne la remise de la liste des commissaires par les Présidents de groupe pour la séance du Conseil. Mme la secrétaire et elle-même ont constaté que cette liste est transmise de plus en plus tardivement, ce qui les oblige à se concerter jusqu'à une heure très avancée dans la nuit de mardi.

Afin d'éviter ces désagréments, il est proposé aux Présidents de groupe en accord avec la CCO, de transmettre la liste de leurs commissaires, le mardi de la semaine du Conseil, mais au plus tard à 16h00. Mme la Présidente Irina Gote les remercie donc de bien vouloir en prendre note.

3. CORRESPONDANCE

Mme la Présidente Irina Gote a reçu 3 courriers au titre de Présidente du Conseil.

Le premier émane de Monsieur le Préfet. Elle en donne lecture. Ce courrier sera joint au procès-verbal de cette séance.

Le deuxième courrier émane de M. Jean-Louis Mornod qui nous écrit en date du 16 janvier 2014, concernant les aînés de notre Commune.

Mme la Présidente transmet ce courrier à la Municipalité, pour toutes suites utiles. La correspondance et la lettre d'accompagnement seront également jointes au procès-verbal de cette séance.

Le troisième courrier émane de M. Zimmermann de Veytaux. Ce Monsieur nous avait déjà écrit les mois précédents et ses courriers avaient été consignés au Greffe. Dès lors, la procédure juridique étant toujours en cours, elle ne donnera pas lecture de ce courrier et il ne sera pas joint au procès-verbal. Par contre, il sera aussi consigné au Greffe, comme les fois précédentes, et chaque Conseillère et Conseiller pourra le consulter.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu trois communications écrites de la Municipalité dans l'enveloppe :

- relative à l'état de l'étude des motions, postulats, propositions et pétitions en suspens au 31 décembre 2013 ;

- relative à l'Agenda 21 local de la Commune de Montreux (A 21 L) – Démarche participative ;
- relative à un parcours VTT « Panorama de Montreux ».

La Municipalité a une autre communication et Mme la Présidente Irina Gote donne la parole à M. le Syndic Laurent Wehrli.

M. le Syndic Laurent Wehrli dit quelques mots concernant la journée du 24 mai, date à laquelle la commune de Montreux reçoit l'UCV.

5 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une proposition, un postulat et 5 interpellations ont été déposés sur le bureau de Mme la Présidente.

La proposition, déposée par M. Olivier Blanc, s'intitule : « Proposition visant à instituer un règlement sur la restitution de la taxe au sac ».

Le postulat, déposé par M. Olivier Raduljica, à pour titre : « Pour un soutien à la démarche *Easyvote* ».

Cette proposition et ce postulat seront développés lors du prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 9 de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

6.1 sur le préavis No 32/2013 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'748'000.- pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (rapp : M. Jean-Marc Forclaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme la Présidente ouvre la discussion. Après que différents intervenants aient pris la parole, la discussion est close.

M. Jean-Marc Forclaz, président-rapporteur de la commission, étant excusé, c'est M. Bernard Gret qui donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des 10 commissaires présents, que la commission vous recommande d'accepter ce préavis et ses conclusions et de prendre, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 32/2013 de la Municipalité au Conseil communal du 29 novembre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 1'748'000.- au maximum pour l'entretien du patrimoine privé et public communal,

Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit de CHF 1'748'000.- au maximum ;

3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
4. d'amortir directement cette dépense par le prélèvement d'un montant de CHF 1'748'000.- sur les fonds d'entretien du patrimoine (compte No 9281.000) ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

6.2 sur le préavis No 33/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'500'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour couvrir les frais liés à la sécurisation de la falaise située à l'amont de la rue du Temple à Montreux, ainsi que localement sur deux sites, l'un en bordure du Vieux Chemin au lieu-dit « En Toveyre » et l'autre en bordure du sentier du Mont-Fleuri au lieu-dit « En Tovaux » (rapp :M. Olivier Raduljica) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Raduljica, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 33/2013 de la Municipalité au Conseil communal du 29 novembre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'500'000.- au maximum, sous déduction de subventions et participations à recevoir, pour couvrir les frais liés à la sécurisation de la falaise située à l'amont de la rue du Temple à Montreux, ainsi que localement sur deux sites, l'un en bordure du Vieux Chemin au lieu-dit « En Toveyre » et l'autre en bordure du sentier de Mont-Fleuri au lieu-dit « En Tovaux »,

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la sécurisation de la falaise située à l'amont de la rue du Temple de Montreux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'500'000.- au maximum, correspondant au montant total des travaux (1^{ère} et 2^{ème} étapes), sous déduction des subventions cantonales et fédérales (à hauteur de 70%) et de la compagnie de chemin de fer MVR ;
3. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 400.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.3 sur le préavis No 34/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 93'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux d'urgence effectués suite aux dégâts naturels dans le secteur du Merdasson et du chemin de Baret. (rapp : M. Jean-Baptiste Piemontesi) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte sur ce rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 34/2013 de la Municipalité du 29 novembre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 93'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux d'urgence effectués suite aux dégâts naturels dans le secteur du Merdasson et du chemin de Baret,

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 93'000.- au maximum pour couvrir les frais liés aux travaux d'urgence effectués suite aux dégâts naturels dans le secteur du Merdasson et du chemin de Baret ;
2. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
3. d'amortir cet investissement par le prélèvement d'un montant équivalant sur le compte de bilan 9282.001 "Réserve générale pour investissements futurs" ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.4 sur le rapport-préavis No 35/2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 2'400'000.- au maximum pour la rénovation de l'aula du collège de Montreux-Est et la création d'un ascenseur et réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet « Pour des locaux adaptés, équipés

d'outils modernes et performants favorisant un travail efficace du Conseil communal et offrant au public de bonnes conditions du suivi des séances » (rapp :M. Florian Chiaradia) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Joseph Filippone quitte la salle durant toute la discussion sur cet objet et il ne prend pas part au vote.

Différents intervenants prennent la parole, dont M. Michel Zulauf qui dépose une motion d'ordre pour le renvoi en commission de cet objet. Cette motion d'ordre étant appuyée par 10 Conseillers, Mme la Présidente la met au vote.

Le Conseil communal de Montreux refuse la motion d'ordre à une très large majorité.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Florian Chiaradia, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 9 oui et 1 abstention que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 35/2013 de la Municipalité du 29 novembre 2013 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 2'400'000.- au maximum pour la rénovation de l'aula du collège de Montreux-Est et la création d'un ascenseur et réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet « Pour des locaux adaptés, équipés d'outils modernes et performants favorisant un travail efficace du Conseil communal et offrant au public de bonnes conditions du suivi des séances »,

Oùï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de l'aula du collège de Montreux-Est et de création d'un ascenseur décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'400'000.- au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement sur une période de 15 ans au maximum par le compte de fonctionnement 352.3312 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet ;

6. d'adopter la réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet « Pour des locaux adaptés, équipés d'outils modernes et performants favorisant un travail efficace du Conseil communal et offrant au public de bonnes conditions du suivi des séances ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une très large majorité.

6.5 sur la prise en considération ou non de la pétition de Mme Grangier et conjoints relative à la rue du Pont à Montreux (rapp : M. Alexandre Staeger) ;

Ce document a été transmis par courrier électronique.

Mme la Présidente ouvre la discussion. Après que différents intervenants aient pris la parole, la discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Votre commission passe au vote et c'est par 6 voix pour et 4 voix contre que votre commission vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération la pétition des habitants de la rue du Pont du 9 octobre 2012.

Le Conseil communal de Montreux refuse à une très large majorité la prise en considération de la pétition de Mme Grangier et conjoints relative à la rue du Pont à Montreux.

6.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. L. Demartini « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » (rapp : M. Patrick Aubort).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Patrick Aubort, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote concernant l'acceptation de la prise en compte de ce postulat. Le résultat du vote est de 8 voix pour, 0 avis contraire, 2 abstentions et 0 bulletin blanc.

Le Conseil communal de Montreux accepte à une large majorité la prise en considération du postulat de M. L. Demartini « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera ».

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

7.1 No 02/2014 relatif à la signature d'un contrat de prestations général avec la Fondation Apollo, portant sur le logement de transition et le logement

communautaire (date de la commission : le mardi 11 février 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey à Montreux) ;

Cet objet ayant une unité de matière avec le rapport de la Municipalité du point 8.1, à la demande de cette dernière il sera traité par la même commission du Conseil. Mais il y aura deux rapports distincts.

Mme la Présidente ouvre la discussion. Après que différents intervenants aient pris la parole, la discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence UDC : Mme Catherine Buchet Bulliard

Membres : MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Bruno Femia, Joseph Filippone, Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Alain Imhof, Bernard Schmid, Pierre-André Spahn.

7.2 No 03/2014 relatif à la participation des dix communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz (date de la commission : le mardi 4 février 2014 à 19 h. 00 au 2m2c).

La discussion est ouverte sur ce préavis. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres : Mme Bibiana Streicher, MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Felice Calvo, Bassam Degerab, Yanick Hess, Jean-Baptiste Piemontesi, Edgar Schneider, Domenico Silleri.

8. RAPPORTS DE LA MUNICIPALITÉ :

8.1 No 01/2014 relatif à la situation et à la politique du logement à Montreux et réponses à la motion transformée en postulat de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux », pris en considération le 8 décembre 2010, aux postulats de M. Olivier Mark « Définissons un véritable « Objectif logement » communal, pour que les Montreusiens puissent rester à Montreux, à long terme aussi », pris en considération le 2 février 2011 et de M. Christian Bécherraz « demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides aux logements à disposition des Montreusiennes et des Montreusiens afin d'éviter les « trous » dans le filet social », pris en considération le 23 mai 2012 (date de la commission : le mardi 11 février 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte sur ce rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Comme dit précédemment cet objet sera étudié par la même commission que l'objet du point 7.1. Mme la Présidente rappelle la composition de cette commission.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence UDC : Mme Catherine Buchet Bulliard

Membres : MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Bruno Femia, Joseph Filippone, Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Alain Imhof, Bernard Schmid, Pierre-André Spahn.

8.2 No 04/2014 relatif à la réponse à la motion transformée en postulat de M. Olivier Mark, pris en considération le 19 juin 2010 « Pour rétablir la sécurité à Montreux » (date de la commission : le mercredi 5 février 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) ;

La discussion est ouverte sur ce rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence SOC : M. Alain Imhof

Membres : Mme Carole Grangier, MM. Patrick Aubort, René Chevalley, Alioune Diop, Mario Gori, Rolf Gosewinkel, Yves Laurent Kundert, Michel Posternak, Domenico Silleri.

8.3 No 05/2014 relatif à la réponse au postulat de M. Alexandre Staeger : « “Puer, puerum, pueri, puero” ou la déclinaison du concept “Puero” mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera ? »(date de la commission : le mardi 4 février 2014 à 19 h. 00 à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte sur ce rapport. M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport :

Présidence PLR : Mme Anne-Lise Bühler

Membres : Mmes Susanne Cornaz, Sabine Leyvraz, MM. Mario Di Sessa, Joseph Filippone, Angelo Giuliano, Mario Gori, Marcel Jost, Yves Laurent Kundert, Tal Luder.

9. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu la réponse à l'interpellation de M. Marcel Jost intitulée « Modification du carrefour Route de Brent/Route de Fontanivent ».

On a également reçu la réponse à l'interpellation de M. Lionel Winkler intitulée « Les nouveaux visages des carrefours de Fontanivent ».

Pour terminer, on a reçu la réponse à la question écrite de Mme Catherine Buchet Bulliard, qui a pour titre: « Qu'en est-il de la rétrocession sur l'impôt sur les frontaliers pour la Commune de Montreux ? ».

Mme la Présidente Irina Gote passe à la première interpellation.

9.1 Interpellation de M. Olivier Raduljica intitulée : « Chaîne de valorisation des déchets »

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En cette période de transition dans les habitudes des Montreusiens en matière de tri des déchets et pour tordre le cou à certaines rumeurs qui disent « de toute façon ils brûlent tout », je souhaite obtenir un certain nombre de précisions sur la chaîne de valorisation des déchets.

Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple des bouteilles plastiques, type shampoing, que je peux apporter à notre déchetterie : le citoyen de notre Commune a-t-il alors l'assurance que ce qu'il a trié, par exemples ces bouteilles en plastique, ne se retrouve pas remélangé avec le reste des déchets et brûlé ?

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité a-t-elle l'assurance que la chaîne de valorisation des déchets est respectée ?
- Existe-t-il une traçabilité ?
- La Municipalité a-t-elle des informations sur la valorisation des déchets récupérés ?
- La Municipalité possède-t-elle des informations sur la destinée des déchets récupérés selon la taxe au poids par des compagnies privées dans les entreprises et les grandes PPE (qui l'auraient décidé) ?

Il me semble que les réponses à ces questions peuvent participer à mieux informer les Montreusiens. Merci pour votre attention ».

M. le Municipal Caleb Walther répond au nom de la Municipalité. Il rappelle tout d'abord que la taxe au sac a des effets importants sur le tri des déchets par les particuliers. Aux motivations environnementales, s'ajoutent en effet maintenant des motivations financières. Cela engendre une pression sur les partenaires chargés de la gestion des déchets en faveur de nouvelles filières de valorisation. La situation évolue donc et dans le bon sens.

De manière générale, la Municipalité a essayé de mettre en place un système de valorisation des déchets ambitieux, en mettant par exemple en place un système de récupération de certains plastiques afin de les recycler. Cependant, pour que cette valorisation souhaitée ait lieu, il faut tenir compte d'au moins trois facteurs : l'existence d'une filière de valorisation, la pertinence environnementale et économique de ladite filière et enfin la qualité de tri.

Ce dernier élément est important, car si une benne de déchets valorisables est polluée par des déchets d'une autre nature, le tout finit en général à l'usine d'incinération, annulant alors tous les efforts consentis. C'est pourquoi, la Municipalité n'a pas souhaité augmenter le nombre de types de déchets collectés dans les éco-points non surveillés, pour favoriser la collecte à la déchèterie fixe de Chailly, ainsi que dans les déchèteries mobiles.

Pour répondre spécifiquement aux questions de l'interpellateur, M. Caleb Walther assure au Conseil communal que les entreprises chargées de gérer les déchets récoltés sont toutes munies de certificat, en particulier quant à la valorisation des déchets. La Commune peut ainsi vérifier le respect des chaînes de valorisation. Il est actuellement constaté que ces chaînes sont respectées, pour autant que les déchets soient triés selon les consignes établies.

Certains plastiques ne peuvent pas être valorisés, par exemple les plastiques souillés et les plastiques alimentaires. De même le sagex ne peut pas encore être valorisé de manière économiquement pertinente. Quand aucune valorisation ne peut être garantie, les déchets doivent être mis dans les déchets incinérables. La Municipalité a décidé certaines petites exceptions, comme par exemple pour le sagex, déchets pesant très peu, mais dont le volume engendre des coûts de sacs taxés importants. Cependant, lorsque des déchets sont récupérés, mais pour être incinérés, cela se fait en toute transparence, ces déchets étant mis avec les déchets encombrants non valorisables.

La Municipalité a des informations sur la valorisation des déchets. Pour reprendre l'exemple des flaconnages en plastique, même s'il s'agit d'une filière nouvelle dans la région, la Commune a la garantie que cette filière est écologiquement pertinente. Une étude le prouve, même si ces résultats montrent que si la qualité de tri ne devait pas être garantie, l'intérêt environnemental serait fortement réduit.

A la dernière question, M. Caleb Walther répond que la Municipalité n'a pas d'information précise, car cela relève de la sphère commerciale privée. Il rappelle que les PPE, même les grandes, doivent faire appel aux services communaux et que la question ne se pose donc que pour les entreprises. Celles-ci sont libres de signer avec le prestataire de leur choix, sans surveillance communale. Par contre, elles doivent pouvoir justifier d'une prise en charge de leurs déchets qui respecte la législation. Les entreprises ne peuvent donc pas confier leurs déchets à des sociétés n'ayant pas certifié du bon traitement des déchets collectés.

M. le Municipal Caleb Walther espère ainsi avoir, au nom de la Municipalité, rassuré l'interpellateur quant à la ferme volonté de la Municipalité de mettre en place un système de collecte favorisant la meilleure valorisation actuellement possible des déchets. Il espère avoir ainsi répondu à l'interpellation.

M. Olivier Raduljica remercie la Municipalité pour ses réponses.

9.2 Interpellation de M. Christophe Privet qui a pour titre : « Création du musée « Chaplin's World »

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, chères et chers collègues,

Il y a exactement 364 jours, notre Conseil enthousiaste a décidé d'autoriser la Municipalité à se porter caution solidaire aux côtés des 9 autres communes de la Riviera du prêt LADE, sans intérêts, octroyé par décision du Conseil d'Etat du 9 mai 2012 à la société Chaplin's World Real. Estate Compagny en faveur de la création du musée « Chaplin's World » au Manoir de Ban, à Corsier-sur-Vevey, pour un montant limité à 80% du prêt cantonal, soit au maximum à CHF 8'000'000.- et plus précisément pour notre commune CHF 2'664'000.-.

Ce préavis contient une clause « guillotine » dont le délai est fixé au 30 juin 2014.

En mai 2013, le 24 heures nous apprenait que le chantier du Musée Chaplin a enfin débuté et qu'il ne restait plus qu'à signer le bail.

Dans son article Raphaël Delessert a même précisé, je cite :

« Un bémol toutefois: le bail n'a pas encore été signé par le futur exploitant, la Compagnie des Alpes. Ce qui explique pourquoi le coup d'envoi du chantier a été

donné en catimini: «Des choix d'ordre technique restent à faire. Et par égard pour notre exploitant, nous préférons attendre que le bail soit paraphé pour inviter les médias», explique Philippe Meylan. **Il faudra donc attendre courant juin, en principe, pour assister à la pose officielle de la première pierre du musée** devisé à 53,5 millions de francs. »

Lors de son intervention du 30 janvier 2013, mon collègue Alexandre Staeger a déclaré :

« De même, pour les remontées mécaniques de Saas-Fee, où la CDA a acquis en 2000 une participation de quelque 40 % pour la revendre ensuite à la Commune éponyme entre autres, en 2009 aussi, après avoir affirmé qu'elle ne souhaitait pas le faire. Et sans parler d'Aquaparc au Bouveret, dont la CDA s'est retirée début 2011, après 8 ans d'actionnariat majoritaire à 100 %, au moment où le chiffre d'affaires des parcs de loisirs était en baisse. Bref, "3 petits tours et puis s'en va" commentait un article de "24 heures" consacré aux désengagements de la CDA en Suisse. C'est un peu le cirque. »

Je me suis rappelé de cette intervention au mois de juillet, alors que rien ne semblait venir du côté de la pose de la première pierre et de la signature du bail par la CDA.

Pour rappel, la Compagnie des Alpes s'est engagée, selon le rapport de la commission, à investir un montant de **CHF 9,5 millions** et ensuite s'est engagée à verser **1,5 million** par année de loyer, plus des participations au chiffre d'affaires.

J'ai donc fait l'acquisition au mois de juillet d'une action de la Compagnie des Alpes pour environ CHF 20.- et j'ai tenté d'avoir un peu plus d'information sur la bonne suite de ce dossier. J'ai aussi eu au téléphone longuement l'un des promoteurs du projet qui m'a assuré que tout était en ordre et que les derniers documents devaient être signés au mois de septembre 2013 au plus tard !

J'ai aussi pris connaissance des rapports trimestriels et annuels de la Compagnie des Alpes.

Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est qu'il n'est fait aucune référence à ce projet, alors que d'autres projets pour 2014, dans le Caucase nord par exemple, sont mis en avant dans les rapports de la société.

Voici donc mes questions à la Municipalité :

1. La Municipalité estime-t-elle que le projet suit son cours normal conformément à la description et planning présentés dans le préavis à la commission et au CC prévoyant notamment une inauguration en 2016 ?
2. Si oui, comment explique-t-elle le retard pris pour signer ce contrat essentiel au projet ?
3. Si non, comment évalue-t-elle l'avenir du projet ?
4. La Municipalité est-elle informée d'alternative dans le cas où la Compagnie des Alpes ne signerait pas le contrat, tenant compte également que le préavis contient une clause « guillotine », fixée au 30 juin 2014.

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse orale ou écrite ».

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité répondra par écrit à cette interpellation.

9.3 Interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée : « Un poste de police à Montreux ? »

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Il y a quelques semaines, un homme a été agressé non loin de la gare de Montreux. Suite à cette agression, il est décédé.

Ses deux agresseurs sont des jeunes filles qui en voulaient à son argent et elles ont été arrêtées.

Nous sommes absolument horrifiés par ce que certains appelleront un « fait divers », d'autres la « fatalité » et que nous qualifions d'agression de trop, qui s'inscrit dans une longue suite d'autres agressions, vols et incivilités dans le secteur de la gare, tous actes que nous avons déjà dénoncés.

Montreux Libre était déjà intervenu, il y a deux ans environ et suite à de précédentes agressions très graves, pour demander si la Municipalité envisageait d'obtenir la réouverture d'un poste de police au centre de Montreux, non loin de la gare.

Notre demande visait à inciter la Municipalité à reprendre la main sur la problématique de la prévention dans le quartier de la gare de Montreux.

Notre point de vue, déjà affirmé il y a deux ans, est qu'une zone urbaine comme Montreux, forte de 8'000 habitants, à vocation touristique et irriguée par une gare à fort trafic, se doit d'avoir un lieu affirmant la présence de forces de police, capables d'intervenir rapidement.

Cette présence a d'abord un sens fort de prévention. Car en définitive, seule la prévention peut permettre d'éviter un drame comme celui qui vient d'avoir lieu, chez nous, sur nos trottoirs, en plein centre de notre ville.

Nous n'acceptons plus que ces problématiques soient systématiquement renvoyées à Sécurité Riviera, où l'alliance des petites communes bloque toute évolution du concept de sécurité et de présence dissuasive en ville de Montreux, sous prétexte que cela engendrerait des coûts supplémentaires.

Certes, les policiers sont plus présents à certaines heures, mais ce qui s'est passé nous amène bien à un constat d'échec.

Montreux Libre estime que si la convention liant notre commune à Sécurité Riviera ne permet pas d'améliorer la présence policière dissuasive en ville de Montreux, elle doit être renégociée.

Si la population était consultée sur la réouverture d'un poste de police à Montreux, quel serait le résultat de cette consultation ?

C'est à la Municipalité de faire aujourd'hui une large pesée des intérêts sur cette question.

Dans l'immédiat, nous posons donc à la Municipalité les deux questions suivantes :

- La Municipalité estime-t-elle qu'un poste de police doit être ouvert au centre de Montreux ?
- Si oui, comment envisage-t-elle de l'obtenir ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses ».

M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité répondra par écrit à cette interpellation.

9.4 Interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard intitulée : « Clarification par rapport à l'imposition de nos jetons de présence »

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Cette interpellation est déposée au nom de la Commission Organisation et Communication du Conseil communal.

Plusieurs opinions circulent quant à l'imposition de nos jetons de présence et chaque conseiller a sa version. De plus, nous ne serions pas dans l'obligation de déclarer les 100% de nos jetons de présence. Afin de clarifier cette situation, sachant suite à plusieurs téléphones faits à l'Administration cantonale qu'il existerait une information ou une directive claire à ce sujet, nous aimerions informer de manière officielle tous les conseillers montreusiens.

Nos questions sont les suivantes :

- Jusqu'à quel montant un Conseiller communal n'a pas besoin de déclarer ses jetons de présence ?
- A partir du montant à déclarer, sur quel pourcentage sommes-nous imposés ?
- Existe-t-il une directive claire là-dessus et peut-on la recevoir ?

Je remercie d'ores et déjà au nom de la CCO la réponse claire que notre Municipal des Finances voudra bien nous donner ».

M. le Municipal Pierre Rochat répond qu'un Conseiller communal n'a pas besoin de déclarer ses jetons de présence si le montant de ces derniers n'est pas supérieur à Fr. 3'333.35 par an. Si ce montant est supérieur, c'est sur le 15% qu'il sera imposé. Cela dit, il y a effectivement une directive de l'UCV à ce sujet, mais elle contient pas mal d'autres choses. Une directive ad hoc pour Montreux sera mise à disposition prochainement sur le site du Conseil.

9.5 Interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet des ateliers participatifs et du projet de réaménagement de l'espace public de la Rouvenaz

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Voilà un temps certain que les ateliers participatifs à propos de l'objet cité en titre se sont tenus. Le dernier de ces ateliers, dit atelier de synthèse, a permis à l'ensemble des participants de prendre connaissance des souhaits exprimés par chaque groupe d'acteurs de la vie montreusienne qui a été consulté. Il est ressorti des propos de la Municipalité lors de cette séance que l'avant-projet de base devait déjà subir un certain nombre de modifications (emplacement du kiosque à musique, accès ou non au lac, point d'eau, bâtiment de l'office du tourisme, ...). Quelque temps plus tard, la Municipalité a organisé une exposition de cet avant-projet de base au forum, dont les plaquettes sont actuellement disponibles sur Internet, et a mis en ligne une simulation virtuelle de ce même projet, dont on a, semble-t-il, compris qu'il n'était déjà plus d'actualité en ce qui concerne les éléments évoqués ci-dessus et qu'il n'intégrait pas encore les désirs exprimés par les Montreusiens lors des ateliers participatifs.

Le but de la présente interpellation est donc d'obtenir des renseignements quant à l'intégration des résultats des ateliers participatifs dans l'avant-projet actuel.

Voici nos questions :

1. La Municipalité compte-t-elle publier, par exemple sur son site Internet, un document de synthèse de ces ateliers (il pourrait par exemple s'agir de ce qui a été présenté par les deux animatrices) ?
2. La Municipalité a-t-elle l'intention d'adapter les documents (y compris la simulation) présentés sur son site Internet à l'évolution de ses réflexions sur l'avant-projet, tenant compte des résultats des ateliers participatifs ?
3. La Municipalité estime-t-elle opportun de présenter une maquette physique (et non virtuelle) à l'attention des citoyennes et citoyens qui ne sont pas férus de nouvelles technologies ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation ».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare qu'il sera répondu par écrit à cette interpellation.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

M. Michel Posternak souhaite féliciter notre Municipalité pour son engagement et son efficace contribution à l'organisation de la conférence Genève 2.

Mme la Présidente souhaite à tous un bon retour dans leur foyer et lève la séance à 22h25.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

La Présidente:

La secrétaire:

Irina Gote

Charlotte Chevallier

Annexes:

2 communications de Mme la Présidente

2 correspondances